

Méthodologie :

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali, en abrégé, COCEM, a déployé 18 observateurs pré électoraux présents dans toutes les 8 régions du pays et le district de Bamako. Ces observateurs ont eu pour mission l'observation de la distribution des cartes d'électeurs ainsi que la campagne électorale dans les différentes localités. Préalablement, ces observateurs ont été formés sur l'utilisation d'une grille d'observation unique où ils portent toutes leurs observations. Par la suite, selon un codage alphanumérique des réponses, les observateurs envoient leurs rapports par SMS à une base de données qui centralise et analyse les rapports envoyés en temps réel.

La COCEM a publié un premier rapport le 23 juin 2018 qui couvre le premier déploiement des observateurs dans les lieux de distribution des cartes d'électeurs. Le présent rapport couvre le deuxième déploiement pour l'observation du déroulement de la distribution des cartes du 23 juin au 14 juillet 2018 ainsi que le déroulement de la première semaine de campagne électorale du 7 au 14 juillet.

Observations :

Les observateurs de la COCEM notent que la distribution des cartes se poursuit dans toutes les régions du pays malgré les perturbations observées pendant les arrêts de travail causés par les grèves.

La distribution des cartes d'électeurs biométriques :

Le samedi 14 juillet les observateurs de la COCEM ont visité 15 lieux de distribution différents couvrant ainsi les 8 régions et le district de Bamako.

Les observateurs de la COCEM ont rapporté de sérieuses perturbations de la distribution des cartes d'électeurs biométriques dans toutes les régions causées par la grève des administrateurs civils qui a duré du 25 juin au 3 juillet. Les perturbations se sont prolongées dans les communes I, III, V et VI de Bamako ce qui a aussi affecté les autres communes et cercles suite à une grève des agents de distribution des cartes d'électeurs qui réclamaient leurs rémunérations.

La COCEM relève aussi quelques problèmes relatifs à l'éloignement et autres difficultés d'accès aux lieux de distribution pour les électeurs dans certaines localités. Ceci est encore plus accentué dans la région de Mopti avec l'interdiction d'utilisation des motos, chose qui rend l'accès des lieux de distribution encore plus problématique pour les électeurs désireux de retirer leurs cartes.

La COCEM note dans son premier rapport publié le 23 juin 2018 le démarrage de la distribution des cartes d'électeurs dans toutes les régions à bonne date sauf dans la région de Kidal où la distribution des cartes d'électeurs a finalement pu débuter effectivement le 4 juillet.

Les rapports des observateurs dans les différentes régions indiquent que 14 lieux visités sur 15 ont ouvert à l'heure (8h).

La COCEM remarque une amélioration dans la sécurisation des lieux de distribution par les forces de sécurité. En effet, on note leur présence dans 9 des 15 lieux visités. Le premier rapport indique leur présence dans seulement 7 lieux sur 15.

14 sur 15 lieux visités sont accessibles aux personnes vivantes avec un handicap.

La COCEM relève que dans tous les lieux visités, les représentants des partis politiques sont présents ce qui traduit et conforte leur engagement dans les différentes phases du processus électoral.

32% des représentants de partis sont des femmes. Par ailleurs, dans les lieux de distribution visités, 30% des agents de distribution sont des femmes.

Les électeurs sont systématiquement appelés à signer après le retrait de leurs cartes dans tous les lieux observés. Cependant, les observateurs de la COCEM ont rapporté des cas d'attribution de cartes à des électeurs sans la présentation d'une pièce d'identité dans 3 des 15 lieux visités.

La COCEM a constaté une atteinte sérieuse à la loi à travers des cas de retrait illégal de lots de cartes dans 6 des 15 lieux visités dans 5 régions différentes. Cela risque aussi d'entamer le crédit des chiffres donnés relativement aux nombres de cartes réellement distribuées aux électeurs. Dans la même veine, les observateurs ont relevé des cas de retrait de cartes pour autrui sans présentation de procuration.

La campagne électorale :

Les observateurs pré électoraux de la COCEM ont été formés pour l'observation de la campagne électorale et ont été déployés dans les 8 régions du Mali en plus du district de Bamako. Ce rapport couvre la première semaine de la campagne électorale.

La COCEM a observé des affichages de posters de certains candidats avant la date de démarrage officiel de la campagne le 7 juillet 2018 notamment à Bamako. Ceci constitue une inobservation des dispositions de la loi électorale qui en fait interdiction. Ce manquement a perduré malgré l'intervention de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui a requis de les enlever.

Des activités de campagne ont été observées dans toutes les régions du pays. Cependant peu d'actions notables ont été observés dans la région de Kidal.

Dans 3 des 9 régions, la distribution de tee-shirts, gadgets et insignes a été observée et les observateurs de la COCEM ont relevés des cas de distribution de sommes d'argent afin de mobiliser la population pour les rassemblements populaires de certains candidats. Il est important de rappeler que de telle pratiques sont strictement interdites par la loi.

Aucun cas de refus d'autorisation d'usage d'un espace pour la campagne n'a été observé. Cependant, 1 rapport montre l'utilisation d'un véhicule de l'état en y affichant des posters de campagne. La COCEM a noté aussi un cas d'utilisation d'un lieu de culte afin de passer des messages de campagne.

Les observateurs indiquent que la destruction de matériel de campagne, principalement des posters, a été observée dans 4 des 9 régions. Cependant, aucun acte de violence, d'intimidation ou d'attaque sur une activité de campagne n'a été rapporté.

Les observateurs de la COCEM ont rapporté avoir observé des actions apparentes de sensibilisation et de mobilisation pour le retrait des cartes d'électeurs et le vote dans 6 des 9 régions.

Conclusion :

Dans les lieux observés par la COCEM, la coalition constate que les procédures de distribution des cartes ne sont pas systématiquement appliquées à tous les lieux de distribution en ce qui concerne l'interdiction de retrait de lots de cartes ou de retrait de cartes sans procuration. Les grèves ont aussi constitué un facteur important de perturbation de la distribution.

La campagne électorale a démarré d'une façon visible dans la majorité des régions d'une manière pacifique sans aucun incident grave observé.

La COCEM continue de suivre attentivement la suite de la phase de distribution des cartes d'électeurs et de la campagne électorale sur tout le territoire. Les observateurs vont envoyer un rapport sur l'observation de la deuxième semaine le 21 juillet.

Recommandations :

Pour la bonne tenue de la phase de distribution des cartes d'électeurs et de la campagne électorale, la COCEM formule les recommandations suivantes :

1. La COCEM exhorte les autorités compétentes à veiller à la stricte application de la loi concernant l'interdiction de retrait de lots de cartes et de retrait de cartes d'autrui sans présentation de procuration.
2. La COCEM recommande le respect des dispositions légales relatives à l'identification des électeurs avant le retrait des cartes.
3. La COCEM note une amélioration dans le déploiement des forces de sécurité par rapport aux premiers jours de distribution des cartes, cependant, la coalition exhorte les autorités compétentes à prendre des dispositions pour la sécurisation systématique de tous les lieux de distribution des cartes d'électeurs.
4. Intensifier les campagnes de sensibilisation et de mobilisation des électeurs pour qu'ils aillent retirer leurs cartes ; étant donné que c'est le document d'identification nécessaire le jour de scrutin pour accéder aux lieux de vote et pouvoir voter.
5. La COCEM invite les autorités compétentes à prendre les dispositions nécessaires afin de répondre aux recommandations de la Commission Electorale Nationale Indépendante issus de sa mission de supervision des activités de campagne dans toutes les régions et de s'assurer de l'application de la loi quant à l'interdiction de battre campagne dans les lieux de culte.
6. La COCEM félicite les partis politiques et les candidats pour l'aspect pacifique de leurs activités de campagne et les exhorte à garder ce même esprit jusqu'au scrutin et après.

Contacts :

Fatoumata S Dicko, Présidente, COCEM : 77468412

Hamidou Traoré, Secrétaire Exécutif, COCEM : 76448078

Salia Kariba Traore, Chargé de Communication, COCEM : 76343025